

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2005 PROCES VERBAL

L'an deux mille cinq, le Vingt Huit Juin à dix neuf heures quinze, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

## **ETAIENT PRESENTS :**

MM. CARVALHO, TISSIER, TOMASI, BEURDELEY, RAJAONARIVELO, LETOFFE, GUILBAU, SERVAIS, Me GOUBET, MM. COSYNS, VAST, Mme GENERMONT, M. MACHURA, Mme STALMANS, M. POLLET (représentant M. VERRIER), Mme FEDASZ, MM. TASSIN, FAURE, LEROY, M. PRUVOT (représentant M. GERARD), MM. FLAMANT, LONGUET, DAMIEN, PETRAZ, ORRIERE, Mme KONATE-MARTIN, M. GOUPIL, Mme BEKHIEKH, MM. CARDON, BIONNE, IODICE, CESCHINI, JESPIERRE, Mme BOYENVAL, MM. PILORGE, VENDITTI, LEROY, DUBOIS.

## **ETAIENT EXCUSES :**

Mme DRELA, MM. VERRIER, CHRETHIEN, HARRISSART, SCHMIDT, BEHAEGEL, Mmes BERTRAND, MOENS, M. BOUVIGNIES.

## **ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

M. LEFEBVRE, Directeur Général, Mme ALMY, Adjoint Administratif Principal.

## **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame KONATE-MARTIN

Après appel nominal, les conditions de quorum étant remplies ...

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 9 Mai 2005.

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Communautaire, il est procédé par les Sauveteurs de l'Oise à la remise des attestations de formation aux premiers secours (AFPS) à plusieurs agents de la Communauté de Communauté de Communes des Deux Vallées.

Monsieur le Président remercie Monsieur DEVANNEAUX, Président de la section des Sauveteurs de l'Oise pour la formation dispensée et la présence assidue de sa section à toutes les manifestations organisées sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées.

Monsieur DEVANNEAUX remercie, à son tour, la Communauté de Communes pour l'aide qu'elle apporte à la section et signale que tout se passe toujours bien.

## ➤ Administration Générale - Finances

### ◆ *Installation d'un délégué communautaire titulaire de CAMBRONNE LES RIBECOURT*

Monsieur CARVALHO, Président expose que Monsieur DEPAS, délégué de CAMBRONNE LES RIBECOURT ayant démissionné de toutes ses fonctions à la Communauté de Communes des Deux Vallées, un nouveau délégué désigné par le Conseil Municipal sera installé dans ses fonctions. Les Commissions dans lesquelles siégeait Monsieur DEPAS seront complétées en conséquence.

Monsieur TISSIER, Maire de CAMBRONNE LES RIBECOURT souligne que c'est la Communauté de Communes qui l'a averti de la démission de Monsieur DEPAS, car ce dernier ne l'en avait pas informé.

Le Conseil Municipal de CAMBRONNE LES RIBECOURT a désigné Monsieur VAST Jean-Louis pour remplacer Monsieur DEPAS Jean-Claude en qualité de délégué de titulaire auprès de la Communauté de Communes des Deux Vallées.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce remplacement et déclare installer Monsieur VAST Jean-Louis dans ses fonctions.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **DESIGNE** Monsieur VAST pour siéger au sein des commissions suivantes :

- Commission Développement Economique
- Commission Voirie
- Commission SCOT

## ◆ **Délégation au Bureau Communautaire**

Monsieur le Président expose que la réunion du 28 Juin étant la dernière séance du Conseil Communautaire avant septembre, le Bureau Communautaire a émis un avis favorable pour recevoir délégation du Conseil Communautaire conformément à l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales pour valider le choix des commissions d'appel d'offres compétentes et autoriser Monsieur le Président à signer les marchés après appel d'offres (en cours) pour les opérations suivantes :

- traitement des déchets ménagers
- travaux de voirie Avenue du Château à LE PLESSIS BRION
- travaux de voirie Rue des Loups et Rue de la Croix Ricard à MELICOCQ

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

➤ **DELEGUE** au Bureau Communautaire les attributions suivantes :

- adoption et autorisation de Monsieur le Président à signer les dossiers techniques et marchés de travaux, de fournitures, de services, ainsi que les dossiers de consultation dans le cadre des procédures :
  - d'appel d'offres,
  - de marché négocié,
  - liées aux marchés de maîtrise d'œuvre,
- de concours,
- adoption et autorisation de signer tous les actes complémentaires liés aux marchés de maîtrise d'œuvre ou de concours.

## ◆ **Construction d'un entrepôt et du logement de gardien**

Monsieur TOMASI, Vice-Président délégué à l'Habitat et au Cadre de Vie expose que le Conseil Communautaire a confié la conduite d'opération à l'OPAC. Sous l'égide de Monsieur TOMASI et avec le concours des services de la C.C.2.V. et de l'OPAC le programme de cette opération a été établi.

Il porte sur la construction d'un bâtiment comprenant un entrepôt de 1 000 m<sup>2</sup> au sol et d'un espace distribué en 4 bureaux et local de réunion (8 personnes) ainsi que d'un logement de gardien Type F5 sur le terrain acquis de France Télécom.

L'ensemble de l'opération (construction, conduite d'opération, maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, sécurité, assurance dommages ouvrages ...) est estimé à 1 643 000 € H.T.

Un avenant au contrat OPAC est à passer pour actualiser le forfait provisoire de rémunération.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la signature de cet avenant.

Monsieur IODICE demande si le gardien a déjà été recruté

Monsieur CARVALHO lui répond négativement.

Monsieur VENDITTI demande si le gardien paiera un loyer

Monsieur TOMASI donne la description succincte des différentes pièces prévues dans le futur entrepôt.

Monsieur SERVAIS se déclare surpris par le montant de l'enveloppe prévue à cet effet qu'il trouve élevée si on la compare au coût du centre administratif.

Monsieur TOMASI précise que c'est l'architecte qui chiffrera le tout. Pour le moment c'est une estimation qui ne comprend pas seulement le montant des travaux mais également la conduite d'opération, la maîtrise d'œuvre, le bureau de contrôle, de sécurité et l'assurance dommages ouvrages.

A la demande de Monsieur CARVALHO, Monsieur LEFEBVE intervient en précisant que l'OPAC a un rôle de conducteur d'opération, il apporte un soutien logistique et technique.

Madame FEDASZ demande pourquoi, on ne choisit pas un architecte tout de suite.

Monsieur LEFEBVRE lui répond que pour choisir l'architecte, il faut que le programme soit arrêté.

Monsieur SERVAIS demande qui a estimé l'enveloppe financière. Il ajoute qu'il émet des réserves par rapport à l'estimation et s'abstiendra quant au vote.

Inviter à se prononcer par Monsieur le Président, le Conseil Communautaire par 37 voix pour et une abstention **APPROUVE** le programme de la construction d'un entrepôt avec espace bureaux, réunion, ainsi que d'un logement de gardien de type 5.

## ◆ **Entrepôt 2 : marché de maîtrise d'oeuvre**

Monsieur TOMASI, Vice-Président, délégué à l'Habitat et au Cadre de Vie expose que suite à l'appel à la concurrence, 10 candidats ont sollicité le dossier de consultation.

Six d'entre eux ont remis une proposition.

Les critères de choix retenus pour la sélection étaient définis dans le règlement de consultation, savoir :

- prix
- délais d'étude

Les résultats se traduisent de la façon suivante compte tenu de la pondération des critères conformément au Code des Marchés Publics.

- ① Société OLSEM Architecte  
19 Rue Henri le Chatelier  
VERNEUIL EN HALATTE
- ② Atelier d'Architecture et de Design  
1 Rue de Clermont  
BEAUVAIS
- ③ ARPEGE  
13 Rue Saint Georges  
CREPY EN VALOIS
- ④ Xavier SIMONEAUX  
7 Rue Gérard Philippe  
CLERMONT
- ⑤ Corinne VERCOUTERE-PROVOST  
22 Avenue de la Libération  
NOYON
- ⑥ AXIS ARCHITECTURE  
13 Rue de la Fontaine  
77700 – SERRIS

Il est proposé de retenir la proposition de la Société OLSEM ARCHITECTURE qui se décompose :

- Prix 97 500 €
- Délais d'étude : 14 semaines

Invité à se prononcer par Monsieur le Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité, vu le résultat et l'analyse des offres reçues en réponse à l'avis d'appel public à la concurrence, à l'unanimité **DECIDE** de retenir l'offre de la Société d'Architecture OLSEM et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat, tous avenants et documents correspondants.

### ◆ **Subvention – activités sportives de haut niveau**

Monsieur BEURDELEY, Vice-Président délégué au Sport – Culture – Animation – Loisirs expose qu'en septembre dernier, le Club de Handball de CAMBRONNE a déposé une demande de subvention pour une équipe participant au Championnat de France Nationale 3, pendant cette saison.

Ce dossier qui s'est trouvé accroché avec un autre dossier (- de 18 ans) n'a pas été soumis au Conseil Communautaire.

Les critères étant réunis, le Bureau Communautaire a émis un avis favorable pour l'attribution de la subvention communautaire au titre des activités sportives de haut niveau.

Invité à se prononcer par Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité **DECIDE** d'allouer 3 750 € au Club de Hand Ball de CAMBRONNE LES RIBECOURT pour la participation de l'équipe au Championnat 2004/2005 – National 3.

### ◆ **Personnel**

#### • **Recrutement d'un chargé de mission**

Monsieur le Président expose que lors d'une précédente réunion, le Bureau Communautaire a émis un avis favorable au recrutement pour une durée déterminée d'un chargé de mission pour venir en appui au directeur dans le lancement ou la conduite de gros dossiers.

Le recrutement est en cours. Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable pour le recrutement d'un chargé de mission pour une durée de 12 mois.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité **DECIDE** de créer un emploi de chargé de mission auprès de la Direction Générale, d'une durée de un an, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2005.

- **Formation en alternance : apprentissage**

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes qui accueille régulièrement des stagiaires en formation est sollicitée pour s'inscrire dans le dispositif de formation en alternance. L'apprentissage concernerait des jeunes gens qui préparent un BTS d'assistant de gestion PME – PMI en 2 ans. Ce dispositif est remis en valeur à l'échelle nationale.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** de s'inscrire dans le dispositif de formation en alternance par l'accueil d'un étudiant en apprentissage dans les services administratifs. **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le ou les contrats d'apprentissage correspondants et **CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires (agrément des maîtres d'apprentissage etc...)

### ◆ **Décision Budgétaire Modificative n° 1**

Monsieur le Président expose que pour tenir compte du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement notifiée en avril dernier, d'une part, et de la nécessité d'ajustement de certains crédits notamment liés à la construction et à la mise en service de la déchetterie de RIBECOURT, d'autre part, une Décision Budgétaire Modificative est nécessaire.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable au projet de décision modificative.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité **APPROUVE** ces propositions de virements et d'ajustements de crédits.

## ➤ **Déchets Ménagers**

### ◆ **Règlement intérieur de la déchetterie de RIBECOURT**

Monsieur TISSIER, Vice-Président délégué à l'Environnement expose qu'en vue de l'ouverture prochaine de la déchetterie de RIBECOURT-DRESLINCOURT, la Commission Déchets Ménagers propose de valider le règlement intérieur établi en se référant au règlement des autres déchetteries du Département.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable au projet de règlement intérieur de la déchetterie de RIBECOURT.

Madame BOYENVAL demande si les élus pourront la visiter.

Monsieur TISSIER répond par l'affirmative.

Madame GENERMONT souligne que le Bureau Communautaire avait demandé qu'une correction soit apportée à l'article 9 : ....  
« Les usagers ne doivent pas descendre dans les conteneurs ».

Monsieur TISSIER lui répond que la correction a été apportée et il insiste sur le fait que les enfants qui accompagneront leurs parents à la déchetterie devront rester à l'intérieur des véhicules.

Monsieur TISSIER précise que toutes les caractérisations seront faites à l'entrée du centre de tri.

Monsieur TISSIER donne lecture d'une lettre adressée à Monsieur le Maire de CHIRY OURSCAMP par la Congrégation des Serviteurs de Jésus Marie de l'Abbaye d'Ourscamp.

Madame GENERMONT demande si l'Abbaye est reconnue comme une collectivité pour la redevance spéciale.

Invité à se prononcer par Monsieur le Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité **APPROUVE** le règlement intérieur de la déchetterie de RIBECOURT-DRESLINCOURT.

### ◆ **Tarification déchetteries**

Monsieur TISSIER, Vice-Président délégué à l'Environnement expose que sur proposition de la Commission, le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à une tarification des déchets déposés selon leur nature (au delà du passage gratuit hebdomadaire pour les professionnels de la C.C.2.V.).

Les DMS seront facturés au kilo avec des quantités limitées.

Ces tarifs ont été élaborés en fonction des coûts C.C.2.V. d'une part, et en se rapprochant des autres déchetteries du Département, d'autre part.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable aux tarifs proposés par la Commission Déchets Ménagers.

Invité à se prononcer par Monsieur le Président, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

➤ **APPROUVE** les propositions de tarification des déchetteries du territoire de la Communauté de Communes.

➤ **CONFIRME** la gratuité pour un dépôt hebdomadaire pour les professionnels de la Communauté de Communes.

➤ **DECIDE** de limiter par semaine et par professionnel le dépôt des déchets suivants :

- Batteries : 5 unités
- DTQR : 20 KG
- Rebus électroniques : 50 kg

➤ **CONFIRME** la gratuité d'accès pour les habitants de la Communauté de Communes.

### ◆ **Nouveau barème Eco-Emballages**

Monsieur TISSIER, Vice-Président délégué à l'environnement expose que suite au renouvellement de son agrément, Eco-Emballages a mis en place un nouveau barème de soutien.

Les actions de communication et d'information sont davantage soutenues.

Le nouveau soutien financier récompense la performance globale des programmes de collecte.

La Communauté de Communes signataire d'un contrat de partenariat peut choisir de conserver ou non le précédent barème jusqu'à l'échéance naturelle du contrat. Elle peut, également, opter pour le nouveau barème, des mesures financières transitoires étant prévues lorsque le montant des soutiens se trouve modifié.

Considérant que le nouveau barème n'est pas défavorable à la Communauté de Communes, la Commission propose de le retenir dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2006.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Invité à se prononcer par Monsieur le Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité **APPROUVE** cette proposition et **PRECISE** que la date d'effet sera le 1<sup>er</sup> Janvier 2006.

## ➤ Développement Economique

### ◆ *FRAPP – Programmation 2005*

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique expose que le Conseil Régional reprend actuellement les critères de partenariat financier. L'année 2005 est une année transitoire. Une nouvelle programmation triennale sera mise en place à compter de 2006.

Pour 2005, et compte tenu des projets inter-territoires, l'enveloppe financière à disposition de la Communauté de Communes s'élève à 237 931 €. Seuls les dossiers très élaborés (permis de construire accordé, accord d'autres partenaires obtenu) et consommateurs des crédits en 2005 peuvent être retenus.

La Commission Développement Economique a établi en conséquence la programmation 2005.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la programmation 2005.

Invité à se prononcer par Monsieur le Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité **APPROUVE** la programmation 2005 du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie.

### ◆ *Trophée de l'initiative : demande d'aide financière*

Monsieur LETOFFE, Vice-Président, délégué au Développement Economique expose que Oise Est Initiative organise le 19 Octobre 2005 le trophée de l'initiative à l'occasion du 300<sup>ème</sup> prêt d'honneur octroyé et du 500<sup>ème</sup> emploi créé ou maintenu par les créateurs repreneurs d'entreprises aidés depuis 1999.

Cette manifestation a pour objectif de mettre en avant l'action des Communautés de Communes adhérentes à la plate forme. Chaque Communauté de Communes remettra à un créateur repreneur d'entreprise de son territoire un trophée destiné à saluer sa réussite.

Un film présentant chaque Communauté de Communes et chaque lauréat sera réalisé. Ce film sera mis à la disposition de chaque Communauté de Communes.

A cet effet, Oise Est Initiative sollicite une aide financière de 1 000 € auxquels s'ajouteraient 500 € pour 5 à 6 minutes de film spécifique à la Communauté de Communes des Deux Vallées.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable au versement de l'aide financière.

Invité à se prononcer par Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'allouer à Oise Est Initiative une subvention de 1 500 € pour l'organisation du trophée de l'initiative et la réalisation d'un film promotionnel des structures intercommunales et des professionnels lauréats du trophée.

### ◆ **Développement culturel inter territoire – convention cadre 2005 - 2007**

Monsieur BEURDELEY, Vice-Président, délégué au Sport – Culture – Animation - Loisirs présente au Conseil Communautaire le projet culturel Sources & Vallées associant l'Etat, la Région Picardie, la Communauté de Communes des Deux Vallées, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, la Communauté de Communes du Pays des Sources, les villes de NOYON, RESSONS SUR MATZ et THOUROTTE.

Il rappelle qu'avec le soutien Européen (dispositif Leader +) et de la Région Picardie, les trois communautés de communes, depuis 2002, se sont organisées en inter territoire et ont créé Sources & Vallées. Ce projet alliant culture et tourisme ouvre de nouvelles perspectives de développement de la culture à l'échelle des trois communautés de communes, à dominante rurale.

Il s'articule autour de plusieurs axes :

- La diffusion des différentes disciplines artistiques du spectacle vivant
- L'émergence d'une ligne forte facilement identifiable autour de la marionnette contemporaine et du spectacle d'objets
- La mémoire collective
- Les pratiques musicales amateurs

Les villes centres (NOYON, RESSONS, THOUROTTE) et leurs lieux structurants sont sollicitées en complémentarité et en cohérence avec la politique culturelle de Sources & Vallées.

Monsieur le Vice-Président présente ensuite les différentes actions ainsi que le programme prévisionnel 2ème semestre 2004/2005 et le programme prévisionnel 2006 et 2007.

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur ce projet important et ambitieux de développement culturel pour les trois communautés de communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet culturel Sources & Vallées 2005 – 2007 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention cadre 2005 – 2007 s'y rapportant ainsi que tous avenants et documents portant sur ce projet.

### ◆ **Développement culturel Sources & Vallées – 2005 – 2006 et 2007 : convention financière**

Monsieur BEURDELEY, Vice-Président, délégué au Sport – Culture – Animation - Loisirs expose qu'à la suite de l'approbation ci-avant du projet culturel Sources & Vallées 2005 – 2006 – 2007, il convient de ratifier une convention de financement entre la Région Picardie et les trois structures intercommunales qui a pour objet de fixer le montant et les modalités de financement de la Région.

Il précise, à cet effet, que les deux autres communautés de communes sont favorables au projet de convention 2005.

Invité à se prononcer par Monsieur le Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité **APPROUVE** le projet de convention financière 2005 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention, tous avenants et documents s'y rapportant.

## ➤ **Habitat – Cadre de Vie**

### ◆ **Etude transport : marché**

Monsieur TOMASI, Vice-Président à l'Habitat – Cadre de Vie expose que suite à l'appel d'offres, la Commission a émis un avis favorable à la signature du marché avec MTI CONSEIL dont la proposition de base s'élève à 45 170 € H.T. à laquelle s'ajoute une option pour le recensement des offres complémentaires : 3 000 € HT.

Le Bureau Communautaire a également émis un avis favorable.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité **DECIDE** de retenir l'offre de la Société MTI CONSEIL et

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat, tous avenants et documents correspondants.

## ➤ **Questions diverses**

### ◆ ***Intérêt communautaire***

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Sénat a voté le report d'un an de la définition de l'intérêt communautaire.

### ◆ ***Comité de Direction et Bureau Communautaire***

Monsieur le Président précise à l'assemblée que le Bureau Communautaire prévu le 11 Juillet 2005 et reporté au 18 juillet 2005.

La séance est levée à 20 H.30.